



TotalEnergies

TotalEnergies Power & Gas Belgium

Info et conditions SDI

Description de la promotion

En tant que membre de la SDI et nouveau client chez TotalEnergies, vous bénéficierez des avantages* suivants:

- 47,17 € htva de réduction annuelle sur votre facture de gaz naturel
- 47,17 € htva de réduction annuelle sur votre facture d'électricité

* La réduction sera déduite au prorata de vos factures d'acompte mensuelles. La réduction est plafonnée au montant facturé suite à la consommation du client. Si le montant de la réduction est supérieur au montant correspondant à la consommation du client, TotalEnergies pourra appliquer une réduction moins élevée. TotalEnergies se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre.

Conditions

- Offre non cumulable avec d'autres réductions, tarifs spécifiques et avantages relatifs au gaz naturel et/ou à l'électricité proposés par TotalEnergies.
- Valable jusqu'au 31/12/2023 (inclus)
- Offre uniquement valable pour des clients professionnels ayant une consommation annuelle totale inférieure à 100 MWh pour l'électricité et à 100 MWh pour le gaz.
- Offre destinée aux membres de la SDI
- Offre destinée aux nouveaux contrats TotalEnergies d'électricité et/ou de gaz.
- Offre valable uniquement sur les tarifs DIGITAL VARIABLE et SERENITY VARIABLE tels que publiés sur le site internet <https://totalenergies.be/fr/professionnels/produits-et-services/my-business/notre-offre-energie>
- Au moment du renouvellement du contrat de client, TotalEnergies se réserve le droit de revoir les conditions ci-dessus en cas de : solde échu de plus de 20 € de la part du client / ajout, suppression ou modification des modalités d'un tarif TotalEnergies
- Les réductions seront appliquées dès la facture d'acompte (ou la suivante si celle-ci est déjà en cours d'édition) suivant votre notification au droit à la promotion.
- TotalEnergies se réserve le droit de modifier la durée de validité de l'action, de modifier le contenu de l'action, voire d'annuler complètement l'action en cas de force majeure ou pour toute autre circonstance indépendante de sa volonté, qui le justifierait.
- Les réductions sont valables pour une période de 1 an à partir de la date de début de fourniture du premier contrat sous condition que le client soit fourni par TotalEnergies respectivement pour une durée d'un an si son tarif est fixe ou de 6 mois si son tarif est variable, à partir de la date de fourniture du premier contrat. TotalEnergies se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre. Dans le cas où les conditions de la promotion ne seraient plus remplies, TotalEnergies facturera au client la réduction déjà reçue soit via une facture de régularisation de TotalEnergies, soit par une facture additionnelle. Les réductions seront déduites au prorata des factures d'acompte mensuelles.

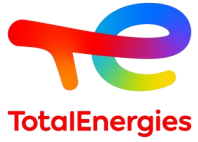
TotalEnergies Power & Gas Belgium S.A./N.V.

Rue Saint-Laurent, 54 - 4000 Liège/Luik

www.totalenergies.be

TVA/BTW: BE 0859 655 570 - RPM Liège / RPR Luik

BNP Paribas Fortis : IBAN BE38 0015 0942 4272 - BIC GEBABEBB



- Les conditions générales de vente de TotalEnergies sont applicables à cette promotion <https://totalenergies.be/fr/professionnels/conditions-de-vente>